

**L'apport du débat stratégique au secteur de la défense et de
la sécurité en Algérie.**

**The contribution of the strategic debate to the defense and
security sector in Algeria.**

Docteur Djouhri Smail^(*)

Received le:02./05 /2020

Accepted le.:03/06/2020

Abstract:

The defense sector in Algeria is characterized by the absence of a real strategy of defense communication. Although it in principle belongs to the political and citizen domain in general, it remains in Algeria systematically confined in an enclosed space. As such, can we be content to define the security and defense policy of Algeria by very summary objectives such as those contained in the charter and the constitution, without at the same time specifying axes of strategic effort to explain how Algeria intend to achieve these objectives in today's volatile environment? Therefore, it is of utmost importance to provoke debate in order to generate visibility on themes related to the defense and security of Algeria. This debate must be encouraged by the political decision-maker and must also engage the university community to participate in better knowing and understanding the defense and security issues that Algeria must face tomorrow. It is a good idea to

Résumé

Le secteur de la défense en Algérie brille par l'absence d'une vraie stratégie de communication de la défense. Il reste en Algérie systématiquement confiné dans un espace clos. A ce titre, peut-on se contenter de définir la politique de sécurité et de défense par des objectifs très sommaires tels que ceux contenus dans la Charte nationale et la Constitution, sans qu'en même temps, préciser des axes d'effort stratégiques permettant d'explicitier la manière selon laquelle l'Algérie compte atteindre ces objectifs dans le contexte volatile d'aujourd'hui ? Il est d'une extrême importance de susciter le débat pour produire de la visibilité sur les thèmes en rapport avec la défense et la sécurité de l'Algérie. Ce débat doit participer à mieux connaître et comprendre les enjeux de défense et de sécurité que l'Algérie doit affronter aujourd'hui et demain. Il est indiqué de poser les bonnes questions en la matière pour essayer d'apporter les meilleures réponses

^(*) Maître de conférence classe « A » à l'Université Alger 03, Faculté des Sciences Politiques et Relations Internationales e-mail : nacersmail58@gmail.com

ask the right questions in this area to try to provide the best answers on real defense and security needs of Algeria. What should Algeria defend, with what and how ? These are, among other things, questions that will structure a strategic debate in order to rationalize spending and above all not to be mistaken neither for the enemy nor for war.

Keywords : National Peoples's Army/ Defence and Security/ Civil-military cooperation/ Strategic debate/ Doctrine for the use of military force.

sur les vrais besoins de défense et de sécurité de l'Algérie. Qu'est-ce qu'elle doit défendre, avec quoi et comment ? C'est entre autres des questions qui vont structurer un débat stratégique afin de rationaliser les dépenses et surtout ne pas se tromper ni d'ennemi, ni de guerre.

Mots clés : Armée Nationale Populaire/ Coopération civilo-militaire/ Défense et Sécurité/ Débat stratégique/ Doctrine d'emploi de force militaire.

Introduction

Le secteur de la défense en Algérie a toujours été marqué par une totale opacité et un manque flagrant de communication de la défense. Bien qu'il relève en principe du domaine politique et citoyen en général, il reste systématiquement confiné dans un espace clos. A ce titre, peut-on se contenter de définir notre politique de sécurité et de défense par des objectifs très généraux tels que ceux contenus dans la charte et la constitution, sans qu'en même temps, préciser des axes d'effort stratégiques permettant d'explicitier la manière selon laquelle on compte atteindre ces objectifs dans le contexte volatile d'aujourd'hui ?

En effet, la politique doit s'accompagner d'un projet de défense qui traduit le vouloir et le pouvoir stratégique de préserver notre existence en tant qu'entité stratégique autonome et souveraine. Cette vision stratégique doit être formalisée, codifiée et publiée dans des documents officiels et publics après la sollicitation d'un débat inclusif

où les stratégistes ⁽¹⁾, les intellectuels, les universitaires, en plus des praticiens militaires (stratèges), doivent jouer un rôle structurant.

Pourtant, l'Algérie en général et l'ANP en particulier gagneraient énormément en termes d'image et de crédibilité si les autorités compétentes décidaient d'ouvrir le champ de la défense à la recherche stratégique. Une telle ouverture devient même impérative et incompressible. Le maintien d'une telle opacité sur la problématique de défense, alors que cette dernière concerne l'ensemble de la population, relèverait du domaine de l'irrationnel. Cet état de fait stigmatise l'armée algérienne et rend notre politique de défense de plus en plus inaudible et invisible. La parade consiste à réfléchir dès maintenant aux voies et moyens pour reconverter le domaine de la défense d'un espace « clos et réservé » à un espace ouvert et partagé au débat public. Cela suppose également d'impliquer la communauté universitaire afin de « penser » notre défense notamment au travers l'instauration d'un débat stratégique inclusif afin d'aider à une meilleure décision en matière de défense et de sécurité.

Dès lors, la présente contribution a donc pour objectif d'explorer les possibilités d'ouvrir le débat en matière de défense à des acteurs non militaires et cela à travers l'implication de la communauté universitaire notamment dans l'élaboration d'une doctrine de défense, et surtout la formulation et la publication d'un livre blanc sur la sécurité et la défense.

La définition et la publication d'une doctrine d'emploi des forces militaires

Le concept de doctrine désigne l'«ensemble de prescriptions visant à régler l'action et le comportement d'une communauté » ⁽²⁾. Dès lors,

¹ - Les stratégistes, c'est un terme qui désigne en fait cette catégorie de chercheurs chargée de « penser » les affaires militaires. Le terme de stratèges, par contre, désigne les praticiens, c'est-à-dire, les militaires en activité chargés de conduire la bataille et la mise en œuvre de la violence institutionnelle.

² - François Géré, **Dictionnaire de la pensée stratégique**, Editions Larousse, 1999, p.80.

tous les domaines d'activité réclament la conception et la mise en œuvre d'une doctrine pour guider et encadrer l'action. Dans le domaine militaire, les armées en général se dotent d'une doctrine d'emploi de la force militaire pour baliser et identifier clairement les hypothèses d'emploi des forces armées. Elle comporte un corps de prescriptions recouvrant l'ensemble des opérations possibles que l'armée serait appelée à accomplir. Pour Jean Paul Charnier, la doctrine s'apparente à « une description et une synthèse théorique de l'ensemble des conduites souhaitables en une période historique donnée. Pour le général Poirier, elle résulte d'un « choix calculé dans la pluralité des théories existantes. Le Glossaire interarmées de l'état-major français (1998) associe la doctrine militaire aux principes fondamentaux de recours à la force validés par l'autorité politique. Aux Etats-Unis, la doctrine s'apparente à l'argumentaire et autres motifs qui peuvent amener le président, chef suprême des armées, à recourir à l'emploi de la force militaire dans une situation donnée.

En effet, les analystes et les stratégestes font le lien entre la doctrine et la théorie qui lui sert de profondeur conceptuelle. Dès lors, la doctrine procède d'un choix calculé dans la pluralité des théories existantes. Elle en extrait une conception pour l'action. Elle se veut adaptée à un cadre national donné, elle a une finalité pratique. Les principes directeurs, une fois formulés, servent de guide dans l'élaboration des décisions pratiques à prendre. Elle dit ce qu'il faut faire et comment. De plus, la doctrine, à l'opposé de la théorie, n'est jamais neutre, elle est guidée par le principe d'efficacité et de rationalité dans l'emploi de la puissance militaire.

Par ailleurs, la conception d'une doctrine militaire favorise la création d'une communauté de pensée en vue de l'action, car « d'une même manière de regarder résultera d'abord une même manière de voir. De cette commune manière de voir, résultera ensuite une même façon d'agir ⁽³⁾. Elle sert à établir, dès le temps de paix, une unité des conceptions à l'intérieur de l'ensemble des forces armées d'un Etat, afin de favoriser l'unité du commandement et de l'action en temps de

³ - Maréchal Foch Ferdinand, **Des principes de la guerre**, réédition, Imprimerie Nationale, Paris 1996, p.101

guerre. Elle dépasse le cadre stricto sensu d'emploi des forces, puisque c'est à partir de la doctrine que se définit le budget de la défense et s'élabore les choix techniques (les armements et matériels de guerre et de soutien logistique) et sociaux (le recrutement de la ressource humaine) (4).

Autrement dit, la doctrine traduit en mode prescriptif les transformations de la conception du recours à la force armée et la conduite des opérations militaires en fonction de certains paramètres majeurs : le contexte géostratégique (les équilibres de puissance), les mobiles idéologiques et les fins politiques qui en résultent, les mutations technologiques. Pragmatique, la doctrine est un guide pour l'action. Pédagogique, elle doit servir également à former les cadres de l'armée et à structurer le système de formation au sein des écoles militaires. En outre, la doctrine se veut également adaptée à un cadre national donné, et elle n'a de finalité que pratique. Les principes directeurs, une fois formulés, servent de guide dans l'élaboration des décisions pratiques à prendre. Elle dit ce qu'il faut faire et comment (5).

La doctrine a également pour vocation la définition de l'emploi des armes dont les caractéristiques étaient au demeurant très proches les unes des autres. Néanmoins, avec l'explosion des technologies militaires et les systèmes d'armes, la doctrine a élargi son champ de compétence : elle ne doit plus se contenter de définir l'emploi des armes, elle doit en plus guider le choix des armes appropriées pour mieux répondre en termes de réactivité, de compatibilité et d'efficacité à des situations conflictuelles instables et volatiles.

En fait, les armes ne valent que par l'emploi qu'on en fait. Les éléments de l'armement sont constitués, d'une part, par la puissance et les limites des armes, de l'autre par les organisations qui les traduisent (6). Les nouvelles armes peinent à s'imposer dans des systèmes

4 - Hervé Couteau-Bégarie, **Traité de stratégie**, édition Economica 1999, P.245.

5 - Un courant récent tend à opposer le concept qui définit ce qu'il faut faire à la doctrine qui s'occupe du « comment » le faire dans le champ stratégique. L'utilité d'une telle dichotomie n'est pas évidente à notre sens.

6 - J.F.C. Fuller, **L'influence de l'armement sur l'histoire**, Editions Payot, Paris 1948, P.247.

éprouvés résistant aux changements. Il est essentiel que le nouvel instrument trouve son emploi, qu'il s'insère dans un environnement global. C'est le rôle de la doctrine de définir cet emploi, cette place dans l'organisation. A titre indicatif, le char lors de son lancement incarne cette réticence à intégrer les nouvelles armes dans les systèmes d'armes déjà existantes durant la première guerre mondiale.

La problématique posée à l'époque consistait à répondre à un questionnement de base : le char, un outil de rupture ou d'accompagnement de l'infanterie, reine des batailles selon la doctrine en vigueur entre les deux guerres ? De la réponse à ces questions, autant des caractéristiques technico-tactiques du char, dépend l'efficacité de l'arme. En 1940, l'armée française avait autant de chars que la Wehrmacht, et souvent de meilleure qualité, cela n'a pas empêché la débâcle de la première en raison justement d'une doctrine d'emploi du char défailante et totalement inappropriée (7).

Dès lors, ça serait une erreur stratégique de croire que le matériel est l'antithèse de l'idée. Au contraire, plus l'investissement matériel est grand, plus l'investissement intellectuel doit être proportionnel. C'est particulièrement vrai à l'époque contemporaine, où les décideurs sont constamment confrontés à la nécessité de faire des choix et ceux-ci résultent moins d'une évaluation objective des possibilités des matériels en compétition que des conceptions à priori de ceux qui doivent choisir. Le retard technique n'est pas simplement la conséquence d'un manque de moyens, il résulte aussi d'une sclérose intellectuelle (8).

De ce qui précède, on peut déduire l'importance stratégique d'une bonne doctrine militaire, dont aucune armée au monde ne peut en faire l'économie. Il s'agit, comme expliqué précédemment, d'un catalogue d'emploi des forces militaires imposable à toutes les armées. **En effet,**

7- Hervé-Couteau Bégarie, **Traité de stratégie**, op.cit, P. 251.

8 - A titre d'exemple, la marine française en 1914 était largement surclassée par la marine allemande et pourtant, de 1880 à 1914, la France a dépensé autant que l'Allemagne pour son corps de marine. Pour plus de détail, consulter, H.C. Bégarie (sous la direction), **La lutte pour l'empire de la mer**, Editions ECONOMICA, Paris 1995.

il est difficile d'imaginer une armée, montage complexe d'hommes, de matériels et d'idées sans une doctrine pour identifier quand, où et comment utiliser la force militaire afin de contribuer à la réalisation des objectifs de la sécurité nationale. L'Algérie ne déroge pas à cette règle. L'ANP dispose certainement d'une doctrine d'emploi car l'absence de doctrine est généralement pire qu'une doctrine défailante ou inadaptée. Alors pourquoi en poser la problématique ?

Dans le sillage de l'opération militaire française « Serval » exécutée pour détruire les foyers terroristes installés au Nord Mali et qui constituaient un péril pour l'Etat du Mali, mais pas seulement, car l'organisation d'AQMI exploitait cet espace pour planifier et exécuter des attentats contre l'Algérie notamment. L'agression qui a ciblé le site gazier de Tiguentourine, planifiée à partir du Nord Mali traduit justement cette préoccupation sécuritaire majeure. La France, les Etats-Unis, l'ONU et l'UA ont exhorté l'Algérie d'intervenir militairement du Nord pour fermer la seconde mâchoire de la tenaille et faire jonction avec les forces militaires françaises, tchadiennes, nigériennes et maliennes venant du Sud.

L'Algérie a refusé catégoriquement sous prétexte que sa doctrine militaire est strictement territoriale et s'est contentée donc de verrouiller sa frontière pour interdire le repli des terroristes vers le Nord. Quelques mois plus tard, les rescapés de cette organisation terroriste ont puni l'Algérie par la commission de l'attentat contre un site gazier stratégique. Pour les observateurs, le choix d'une intervention militaire limitée utilisant uniquement les forces spéciales aguerries par tant d'années de lutte anti-terroriste, avec un appui feu au sol des hélicoptères, aura non seulement permis d'éradiquer radicalement les groupes terroristes, mais encore bénéficier d'un retour d'investissement sous forme d'image valorisante d'une armée au service de la paix régionale. Cela aurait permis également de valider et faire prévaloir davantage notre expertise en matière de lutte anti-terroriste et surtout interdire préventivement la matérialisation de l'agression de Tiguentourine.

Cet événement tragique a lancé un débat inédit dans les différents médias nationaux sur la doctrine militaire qui visiblement ne serait plus adaptée à la nature des défis sécuritaires nouveaux que l'ANP doit relever. Peut-on garder une doctrine militaire statique alors que les systèmes de menaces qui pèsent sur notre sécurité connaissent des mutations remarquables ? L'idée d'amender la doctrine militaire s'est alors posée, mais il s'agit en fait de quelle doctrine ? Il n'existe pas de doctrine militaire algérienne connue. A part un cercle restreint qui disposent exclusivement de l'habilitation et donc de l'accessibilité, la doctrine militaire algérienne relève du « secret-défense » et reste, de ce fait, sujette à une diffusion « tracée » et rigoureusement restreinte.

L'argument central qui fonde ce déni d'accès au contenu de la doctrine militaire algérienne relève d'une représentation classique qui prône le musellement du débat doctrinaire et son confinement dans les milieux d'état-major des différents commandements de forces. Compte tenu de son contenu jugé « hautement sensible », l'élargissement du débat en question peut susciter des controverses qui peuvent se traduire par des clivages nuisibles à la cohérence de l'institution et à son efficacité opérationnelle. Il s'agit donc d'une option majeure qui depuis la création de l'ANP défend l'unicité du débat doctrinal, son confinement, ce qui suppose d'étouffer les opinions dissidentes.

Cependant, cette posture classique qui, au demeurant, n'est pas l'apanage de l'Algérie, est exacerbée par le trop plein de « secret-défense », hérité des années de clandestinité qui remontent à la guerre de libération, qui au demeurant, frise la démesure et l'irrationnel. Cette opacité d'un autre temps, est systématiquement reproduite sans pour autant engager une réflexion profonde sur son caractère fondé, sa pertinence et son adaptation par rapport à un environnement de défense et de sécurité complètement transformé. Et pourtant, la critique doctrinale est nécessaire, car c'est de la confrontation des idées que peut sortir une doctrine épurée et intellectuellement vérifiée avant d'être mise en œuvre sur le terrain ⁽⁹⁾. Dès lors, la remise en

⁹ -B.R. Posen, **The sources of Military Doctrine**, Cornel University Press, 1984, P.117.

cause du caractère « clos » de notre doctrine militaire devient un objectif majeur dans le chantier de la réforme de l'ANP.

Paradoxalement, on connaît plus ou moins les tendances doctrinales des armées américaine, britannique, française etc., mais nous connaissons moins bien celle qui a cours dans notre propre armée. C'est une situation atypique qui ne saurait durer, et le devoir de transparence doctrinaire devient incontournable. Le modèle occidental en la matière constitue un exemple à suivre. À ce titre, les pays occidentaux, pragmatiques et développant une bonne intelligence de la situation ont tous fait le choix de faire connaître publiquement leur doctrine militaire. Une ouverture qui génère beaucoup de dividendes et dont l'Algérie doit s'en inspirer. Certes, la doctrine militaire est une doctrine d'État, propre à chaque pays, car elle est conçue d'après les ressources disponibles et dépend de situations stratégiques concrètes dans lesquelles se trouve chaque État ⁽¹⁰⁾. Néanmoins, opter pour une doctrine militaire algérienne lisible et visible serait plus productif pour l'Algérie et son armée compte tenu du fait que le temps de doctrines secrètes et occultes est réellement révolu. Le débat doctrinal doit normalement aboutir à l'adoption d'une doctrine militaire officielle imposable aux exécutants et qui est exprimée publiquement dans des instructions, des directives ou d'autres documents d'état-major, voire dans un Livre Blanc sur la Défense.

En effet, au sein des armées occidentales la doctrine a connu récemment une dilatation remarquable qui a renforcé sa fonction opérationnelle initiale (le choix des armes et des vecteurs de combat) par une fonction déclaratoire. Aussi, la doctrine est proposée comme modèle à communiquer et à faire connaître. Sa communication engendre une multitude de gains stratégiques. D'abord, le fait de disposer d'une doctrine connue et démocratisée est en lui-même un facteur de rayonnement certain sur les pays composant le voisinage de défense et de sécurité. Depuis des dizaines d'années, l'armée américaine diffuse sa doctrine dans le monde, organise des rencontres, des conférences, symposiums pour la faire connaître. Par ailleurs, elle s'exprime dans des documents publics correspondant à chacun des

¹⁰ - Maréchal Sokolovsky, **La stratégie militaire soviétique**, Editions De l'Herne, 1984, P. 72.

niveaux d'utilisation : en France dans les Livres blancs sur la défense, aux Etats-Unis dans la série des Field Manuals (FM-100).

Disponible en consultant des sources ouvertes, cette littérature imprègne les esprits des autres nations, influence positivement les jugements et les évaluations stratégiques des autres nations amies, neutres ou ennemis, en matière de guerre et de paix d'aujourd'hui et celles de demain. Par conséquent, elle ajoute à une supériorité matérielle focalisée, un ascendant conceptuel et cognitif incontestable⁽¹¹⁾. En effet, publier une doctrine militaire peut être un instrument supplémentaire de rayonnement : la puissance dominante diffuse non seulement ses matériels et son modèle d'armée, mais aussi ses concepts et ses principes de guerre. Les Etats-Unis l'ont bien compris, avec leur énorme production doctrinale qu'ils diffusent largement dans tous les pays. La France dispose d'un centre de doctrine dont la vocation consiste à actualiser et diffuser la doctrine militaire.

En outre, la définition officielle des conditions d'emploi des forces serait aussi un signal adressé aux ennemis potentiels qui entretiennent un projet d'agression. Les analystes et chercheurs américains ont particulièrement insisté sur cette fonction déclaratoire de la doctrine, démesurément amplifiée à l'ère nucléaire. Ils ont mis en évidence le fait que « les caractéristiques offensives, défensives ou dissuasives des doctrines d'emploi des forces militaires peuvent affecter la probabilité et l'intensité des courses aux armements et des guerres »⁽¹²⁾. Seulement, il n'existe pas de lien de causalité mécanique entre la diffusion d'une doctrine et les effets stratégiques induits. L'impératif de formaliser et communiquer une doctrine cohérente, crédible et actualisée en permanence est nécessaire pour produire l'impact souhaité.

De plus, la doctrine militaire en Algérie, dont les choix en matière de défense focalisent sur un emploi majeur éventuel de son potentiel militaire pour se défendre en stricte conformité avec les principes de la Charte de l'ONU relatifs à la légitime défense, doit être communiquée

¹¹ - Loup Francart, « Penser l'action pour mieux agir », **Défense nationale**, avril 1997, P. 45.

¹²- Barry R. Posen, **The sources of military Doctrine**, P.220.

au reste du monde. Occulter une doctrine « juste » serait contreproductif dès lors que ce type de doctrine appelle, au contraire, une promotion et une communication valorisante au plan interne et externe et surtout l'association des élites intellectuelles pour l'élaboration de cette doctrine.

La formulation et la diffusion d'un livre blanc sur la défense et la sécurité.

Un Livre Blanc sur la défense est un document directif qui expose la vision du gouvernement en matière de défense. Il s'agit d'un document politique qui décrit le cadre général de la politique stratégique pour la planification de la défense couvrant des échéances de temps préalablement définies. Il doit être conçu avec assez de flexibilité pour garder intacts les opportunités de révision dictées éventuellement par les variations, voire les ruptures qui caractérisent le contexte stratégique. La préparation d'un nouveau Livre Blanc vient normalement en réponse à de grands changements au niveau de la stratégie ou signale d'importants redéploiements des priorités du gouvernement. Cependant, un Livre blanc sur la défense ne doit pas être un produit à usage rétrospectif visant à valider le passé en occultant les vrais besoins de sécurité et sans anticiper les enjeux sécuritaires à venir. L'objectif ne doit pas viser à gommer tout débat ou toute critique, déniait ainsi à l'autorité politique ses prérogatives de choix ou d'arbitrage, et à l'opinion publique sa capacité à aborder des choix variés et parfois contradictoires.

Les pays occidentaux sans exception font de l'élaboration et la diffusion du Livre Blanc une exigence démocratique. Les grands choix en matière de défense et de sécurité sont clairement consignés dans ce document. De plus, le processus de préparation, d'élaboration du Livre en question obéit à une volonté du gouvernement de consacrer la transparence et la visibilité en ce qui concerne les

questions de défense. En outre, la consultation large et inclusive qui précède la finalisation du Livre Blanc permet d'impliquer des acteurs de tout bord, les intellectuels, la société civile et l'ensemble du public, créant ainsi un consensus démocratique autour d'un domaine aussi sensible que la défense. Dès lors, la défense devient l'affaire de toute la nation et le concept de défense globale trouve alors toute sa signification.

Par ailleurs, et pour être efficace et crédible, la politique de défense doit aussi susciter et nourrir une adhésion et une participation citoyennes. La défense est une action collective et permanente. Elle est de la responsabilité du gouvernement : il lui revient d'exposer aux citoyens les données des problèmes de défense, afin que le plus grand nombre de citoyens y souscrive. Aussi, un Livre Blanc, doit impérativement comporter un questionnement indispensable sur la défense et son contexte. Le souci d'éclairer l'avenir, d'apporter les premières réponses, expliquer aux citoyens le sens de l'effort à maintenir, définir un cadre pour l'appareil militaire et assigner des objectifs aux forces armées, guident et justifient l'élaboration de ce document stratégique. Il s'agit là, à titre non exhaustif, des dividendes énormes que peut engendrer l'élaboration et la diffusion d'un Livre Blanc sur la défense et la sécurité. Pourtant, l'Algérie ne s'est jamais dotée d'un Livre Blanc sur la défense et aucun projet de ce genre n'est prévu. Comment expliquer alors cette défaillance ?

A un certain moment, notamment durant la période du monopartisme, le caractère autoritaire du régime politique était réellement incompatible avec la démocratisation du secteur de la défense. Le gouvernement et les élites au pouvoir gouvernent unilatéralement sans se référer au peuple dans tous les domaines et ce n'est pas le domaine « réservé » de la défense qui va constituer un espace partagé de concertation. En effet, toutes les composantes de la nation étaient exclues d'office de toute implication dans ce domaine exclusif et pratiquement fermé. Il y a eu, en plus un amalgame entre la défense qui est globale et la sphère militaire qui n'en constitue qu'un segment. Ainsi, la réflexion stratégique, la construction de la perception de la menace, le rôle et les missions des forces armées constituaient en fait un tabou que les civils ne pouvaient transgresser.

Pire, toutes ces questions relevaient du « secret-défense » et étaient confinées dans un cercle militaro-militaire restreint et fortement cloisonné.

Cependant, et à l'entame de ce nouveau siècle, cette situation, valable pour un espace-temps donné, devient, si elle est maintenue, une aberration stratégique. En effet, peut-on raisonnablement maintenir ce schéma archaïque alors que notre environnement de défense et de sécurité a connu et connaît encore des mutations majeures et l'Algérie se trouve à fortiori, impliquée résolument dans un processus de transition démocratique ? Maintenir le statu-quo serait alors un non-sens d'autant plus que l'élaboration et la diffusion d'un Livre Blanc sur la défense seraient particulièrement productives pour notre défense et notre sécurité.

La transition est toute faite pour poser la question suivante : pourquoi un Livre Blanc (LB) sur la défense est indispensable aujourd'hui et répond à un besoin incompressible ? En effet, la préparation et la diffusion du LB sur la défense n'est plus une option, c'est déjà un impératif incontournable. D'abord, se réclamer d'un régime démocratique et exclure la société civile en général de l'effort de réflexion sur la défense, qui, il faut le rappeler, concerne l'ensemble de la nation, serait non seulement contreproductif, discriminatoire et en flagrante contradiction avec les fondamentaux du système de gouvernance démocratique qui constitue un choix stratégique pour l'Algérie. Dès lors, l'association dans l'effort de réflexion stratégique autour des problématiques de défense des citoyens en général et les autres acteurs politiques, militaires, universitaires et autres experts en particulier, constitue un exercice fondamental de démocratie, qui exige une vaste coopération civilo-militaire. Le produit final ne peut que conférer une plus grande légitimité démocratique à la gouvernance politique.

En outre, la conception et la diffusion du LB accroissent la transparence non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan international. Les consultations avec les alliés, les voisins et les partenaires régionaux et internationaux qui peuvent être concernés par la politique de défense, revêtent une importance particulière pour

s'assurer que nos intentions ne seront pas mal interprétées. Dès lors, un document proposé par le gouvernement, validé ensuite par un large débat démocratique, va servir de vecteur de diffusion de l'influence douce et projettera certainement une image valorisante de l'Etat et de son armée. Cela permet tout autant de distiller des signaux forts pour les alliés et adversaires afin de conforter la confiance des uns et dissuader les entreprises belliqueuses des autres. En tout état de cause, la communauté internationale et les instruments multilatéraux de régulation des relations internationales vont bonifier et prendre acte de la diffusion du document en action dans la mesure où cela s'inscrit dans une logique « de construction de la confiance et des mesures d'apaisement », consacrée par la Charte de l'ONU »⁽¹³⁾.

La publication d'un Livre Blanc sur la défense va conforter aussi la primauté du politique sur le militaire compte-tenu du fait que le gouvernement dispose du droit d'initiative en la matière et les militaires devront s'astreindre à décliner sous formes de principes de stratégie militaire générale du contenu du Livre Blanc. L'emprise du gouvernement sur le secteur de la défense devient lisible et visible, cela permet d'abord de sortir du cercle vicieux du rapport flou du politique au militaire et permet aussi de rationaliser la défense et en contrôler les coûts.

En effet, en tant qu'expression de la politique du gouvernement, le Livre Blanc donne des instructions cohérentes au ministère de la défense et à l'Etat-major des forces militaires sur les rôles que le gouvernement attend d'eux. Il fournit aussi les raisons qui justifient l'allocation de ressources budgétaires aux forces de la défense et légitime la dépense des fonds publics. L'assurance d'un financement prévisible quant à elle est une aide importante au processus permanents de planification de la défense ⁽¹⁴⁾. Dès lors la production d'un Livre Blanc s'apparente donc à un instrument de responsabilisation. Il est indispensable que la politique et les objectifs contenus dans ce document de la défense doivent inspirer des lois sur

¹³ - Voir à ce titre **le préambule de la charte de l'ONU**.

¹⁴ - Jean-Paul Palomeros, Développer une vision stratégique et prospective, in **Le management au Ministère de la Défense**, ouvrage collectif sous la direction du général Beaudouin Albanel, Editions d'Organisation, Paris 2004, p.68.

la programmation militaire pour définir avec précision les ressources financières qui seront allouées aux forces armées par le gouvernement. Ce dernier est tenu responsable des objectifs déclarés et retenus.

Après avoir exposé les arguments se rapportant aux motivations, la question de qui participe au processus d'élaboration du Livre Blanc s'impose. De prime abord, il faut signaler que l'initiative de proposer un projet de LB à soumettre au débat pour enrichissement, relève exclusivement de la compétence du gouvernement, l'organe exécutif en charge des missions d'orientation générale de la politique nationale. C'est donc lui qui assure le rôle politique de premier plan dans l'élaboration de ce document. En effet, le ministère de la défense est l'acteur principal dans l'élaboration de la vision en matière de défense nationale. Bien évidemment, tous les autres ministères seront impliqués dans la mesure où la défense est globale et de ce fait recouvre tous les domaines d'activité de la nation.

En appui au gouvernement, les parlementaires jouent un rôle tout aussi important. Les membres des commissions de défense notamment (chambre haute et basse) peuvent se réunir pour écouter les conseils des spécialistes de la défense et des intellectuels, journalistes et universitaires. Ils peuvent même se déplacer à l'étranger pour élargir la consultation, notamment les pays alliés ou voisins avec lesquels l'Etat a signé des traités ou des accords de défense et de sécurité bilatéraux ou multilatéraux. De plus, si le LB comporte un volet spécifique aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales, des experts des organisations multilatérales (ONU) et régionales (UA) peuvent être également consultés.

Ces consultations doivent également être orientées vers les praticiens sur le terrain, auprès des forces armées ou des forces de sécurité intérieure, en opérations, dans leur cadre de vie, ou dans l'exercice de leurs missions. Les visites des membres de la Commissions doivent comporter systématiquement des tables rondes regroupant les personnels, catégorie par catégorie, et toujours à huis clos, hors la présence de la hiérarchie. Elles peuvent sonder les motivations profondes des personnels, leurs préoccupations quotidiennes, liées surtout à la qualité des matériels et aux difficultés souvent criantes du maintien en condition opérationnelle, ou encore à leur vie sociale et

familiale. Ces déplacements peuvent faire ressortir les besoins et les attentes de cette catégorie de personnel.

Enfin, la Commission doit faire appel aux étudiants, aux chercheurs et aux enseignants pour qu'ils apportent une contribution concrète. Des disciplines universitaires sont ouvertes au niveau des facultés de sciences politiques et relations internationales ainsi qu'au sein de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques d'Alger. L'apport des étudiants et du personnel enseignant au regard de leur potentiel et de leur maîtrise, à l'enrichissement du débat sur le Livre Blanc sur la Défense est particulièrement recommandé et peut apporter des éléments nouveaux et essentiels à la réflexion.

Dans le volet organisationnel, le travail d'élaboration du Livre Blanc est en principe assigné par décret présidentiel à une commission présidée généralement par un politique imprégné d'une culture de défense et de sécurité. Cette commission est constituée de stratégestes, de praticiens militaires, de professionnels et experts, issus du champ ou considérés comme observateurs extérieurs. Les membres de la Commission du Livre Blanc doivent mener des consultations pluralistes, à la fois sur le plan politique, professionnel et social et consigner les témoignages et les apports des contributeurs jugés pertinents. Une équipe de rédacteurs soutient les membres de la Commission et tente de lisser les divergences liées aux propositions perturbantes, minoritaires ou décalées, et d'adapter les différentes préconisations avec les politiques déjà mises en œuvre.

En tout état de cause, la pertinence et la cohérence du Livre Blanc est tributaire du niveau de maîtrise et le professionnalisme des membres de la commission, mais pas seulement, car la nature des consultations et la qualité des intervenants vont jouer un rôle déterminant. En effet, la consultation des principaux intervenants est un processus à la tête duquel se trouve le gouvernement. Pour faire des choix éclairés, le gouvernement peut s'inspirer des recommandations et renseignements provenant des ministères compétents, ainsi que des conseils des commissions parlementaires. L'opinion du grand public, des organisations non gouvernementales (ONG), du secteur industriel, des milieux universitaires, de groupes de

réflexion et partenaires internationaux sont aussi utiles pour le processus. Cependant, ces consultations doivent être délibérément internationales, afin que la Commission dispose d'analyses « décentrées » par rapport au regard que les Algériens portent sur leur propre politique ou sur le monde.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette large consultation nationale et internationale peut tirer profit des techniques de communication modernes qui ouvrent des opportunités pour massifier les contributions et donner un caractère ouvert et inclusif au processus de consultation. Ainsi, la création de sites Internet et des forums de discussions permettent d'élargir et démocratiser le débat. La Commission peut ainsi proposer aux internautes de « prendre la parole » et contribuer au débat *via* des forums organisés sur son site Internet ⁽¹⁵⁾.

L'élargissement de l'espace de consultation ⁽¹⁶⁾ tend à conforter le caractère démocratique du processus d'élaboration du Livre Blanc, mais encore faut-il conserver la distinction entre le gouvernement, qui est le seul responsable des décisions, et ceux qui sont en charge de lui fournir des éléments d'appréciation et d'éclairage. Au-delà de leurs opinions légitimes, le rôle des experts et autres contributeurs n'est pas

¹⁵ - Le site de la Commission du Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense de 2008 de la France, a reçu plus de 80 000 visites d'internautes d'origines très variées et n'étant pas tous, loin s'en faut, des spécialistes des questions de défense ou de sécurité. Se référer à ce sujet au **Livre Blanc sur la Sécurité et la Défense de 2008**, disponible en ligne.

¹⁶ - En France, pour l'élaboration du Livre Blanc de 2008, les consultations ont été largement ouvertes au public, avec le double souci de permettre à la communauté militaire de s'exprimer, y compris sur des modes informels, et de recueillir l'opinion de non-spécialistes. Quarante auditions publiques ont été conduites par la Commission ; cinquante-deux personnalités ont été entendues : sept « acteurs de terrain », sept formations politiques, dix représentants de la société civile (sociologues, représentants des grandes religions, journalistes et ONG) et une vingtaine de responsables européens et de « stratèges ». Retransmises en direct ou en différé par les chaînes parlementaires et proposées sur le site Internet de la Commission, ces auditions ont été en outre consultées par plus de 150 000 internautes. La Commission a également proposé aux internautes de « prendre la parole » en contribuant au débat par le biais de forums organisés sur son site Internet. Neuf forums ont ainsi été ouverts en dix mois et ont permis à plus de 25 000 internautes de s'exprimer sur les sujets concernant la défense et la sécurité.

de donner des leçons aux responsables politiques, mais de leur fournir des informations les plus objectives possibles, parfois avec des orientations contradictoires, en vue de la prise de décision. Le système démocratique offre suffisamment de possibilités à qui veut faire entendre sa voix critique, au-delà de ces prises de positions scientifiques. L'expert, ou supposé tel, a vocation à éclairer le politique, le citoyen, le journaliste, en un mot le débat public, en fournissant diagnostics, pronostics et options thérapeutiques.

Ainsi, il est souvent considéré collectivement que l'intérêt de la démarche de consultation porte sur la discussion de ce qui perturbe les habitudes et remet en question les préjugés. Le document qui en ressort n'est plus alors un tableau critique ou laudateur de ce qui se fait ou s'est fait, mais une réflexion prospective et proactive relative à ce que l'on pourrait ou devrait faire ⁽¹⁷⁾. A charge ensuite pour les autorités publiques de prendre, au menu ou à la carte, ce qui leur paraît faisable. Elles doivent réaliser ces choix avec une conscience assumée et l'intégration de contraintes juridiques et budgétaires, qui imposent inévitablement une priorisation des actions.

Enfin la dernière question renvoi au contenu du Livre Blanc sur la défense, c'est-à-dire quels en sont les éléments constitutifs ? En général, le modèle de Livre Blanc occidental constitue une référence mondiale. Il comprend d'abord un préambule où sont généralement exposées les causes motivées qui président à l'élaboration ou le renouvellement de l'ancien Livre Blanc. Un premier élément renvoi à l'analyse de l'environnement de défense et de sécurité pour identifier les menaces et risques majeurs. Il s'ensuit un descriptif généraliste sur les voies et moyens pour y faire face d'où sont déduits le rôle et les missions des forces armées, les capacités à construire et les crédits et ressources que la nation doit et peut consentir. Enfin, un dernier volet à caractère prospectif va tracer les tendances futures comme la modernisation de l'appareil militaire, la politique d'industrie de défense et l'acquisition des armements.

¹⁷ - Jean-Paul Palomeros, « Développer une vision stratégique et prospective », in **Le management au Ministère de la Défense**, op.cit, p.69.

Cependant, chaque nation articule son Livre Blanc en fonction des segments qu'elle juge prioritaires ⁽¹⁸⁾. En tout état de cause, l'élaboration et la diffusion d'un Livre Blanc sur la Défense en Algérie doit apporter des réponses à un contexte stratégique bien identifié et spécifique et rend audible et compréhensible notre vision en matière de défense et de sécurité. Dès lors, un document pareil va générer certainement beaucoup de dividendes stratégiques. Il s'inscrira donc tout naturellement dans le cadre de la stratégie déclaratoire, car disposer d'un Livre Blanc sur la défense produit énormément d'influence positive et participe d'une logique de communication de la défense afin de dissiper les doutes, construire la confiance et la transparence sur les plans interne et externe, forger un large consensus démocratique et populaire autour du projet de défense et, in fine, fortifie la transition démocratique à travers la consécration de la subordination irréversible du militaire au politique.

Seulement, un Livre Blanc sur la Défense, censé porter et diffuser une certaine vision par rapport à la problématique de défense et de sécurité, reste incomplet et non abouti, s'il ne s'assoit sur un discours stratégique dont la promotion suppose une coopération civilo-militaire.

L'institutionnalisation d'un débat stratégique autour de la problématique de la défense et de la sécurité.

La stratégie déclaratoire qui focalise sur la production de l'influence douce doit puiser sa substance d'une théorie stratégique animée et sans cesse renouvelée par un débat stratégique inclusif et

¹⁸ - A titre d'exemple, le « *Defence White Paper 2000* » de l'Espagne, a consacré un premier chapitre pour analyser « *the strategic environment* », le second à la réponse occidentale à ce contexte stratégique (*the Western response to the strategic environment*), suivi par la politique de défense espagnole (*Spanish Defence Policy*). Un autre chapitre est dédié aux forces armées au 21^{ème} siècle à travers la professionnalisation et la modernisation (*Armed Forces for the 21 st Century*), un chapitre pour l'économie de défense (*Economic Support of Defence*) et enfin les annexes (*appendix*). Voir à ce sujet, *Defence White Paper of Spain 2000*, Published by: *Ministerio De Defensa, Madrid, 2000*, translated by Jenny F. Dodman.

pluridisciplinaire. La formulation d'un Livre Blanc sur la défense ou encore d'un corpus doctrinaire est dépendante de la pertinence et l'utilité d'une pensée stratégique qui en dernière instance va guider et orienter l'acte de défense et de sécurité. En effet, la pensée stratégique, loin d'être déconnectée de la réalité stratégique, doit en revanche répondre à un besoin et à des attentes. Celle-ci est une praxéologie, autrement dit, un savoir théorique au service de l'action. Il n'existe pas de pensée stratégique désincarnée, purement spéculative (19). Seulement, se savoir tourné vers l'action n'échappe pas aux règles communes de la connaissance. Il doit s'élever au-dessus des situations conjoncturelles et circonstanciellees pour parvenir à un degré de généralisation et d'abstraction permettant de vérifier la validité des concepts et des instruments d'analyse.

La science stratégique distingue donc la théorie de la doctrine. Cette dernière puise dans la théorie les prescriptions et les valeurs d'application pour définir le format, les capacités et la préparation et l'emploi de la force militaire. C'est dire qu'en amont de toute doctrine, l'existence d'un champ théorique dont la finalité consiste à approfondir les concepts et les méthodes à portée globale en vue de parvenir à un savoir qui soit utilisable universellement, indépendamment de la géographie et de l'histoire. La théorie s'apparente donc à un schéma, un programme pour enregistrer, classer et, finalement, organiser des données et des connaissances. Faute d'avoir toujours un pouvoir prédicatif, elle peut avoir au moins un pouvoir organisateur et une valeur critique (20).

Le stratège a besoin, plus que jamais, du soutien de la théorie. En effet, « malgré ses carences, la théorie est nécessaire. D'abord sous sa forme descriptive : pour ordonner notre savoir sur les phénomènes conflictuels et la nature de la stratégie ; pour définir les concepts de sa pensée, pour discriminer les invariants et les facteurs d'évolution...ensuite, sous sa forme normative, la théorie est

19 - Hervé Coutau-Bégarie, **Traité de stratégie**, op.cit, P.238.

20 -Jean-Louis Seurin, **un schéma pour l'analyse comparative des gouvernements : Une interprétation conflictuelle de l'analyse systémique**, Editions PUF, Paris 1989, P.241.

nécessaire pour aider le praticien à décider : pour énoncer correctement...les questions premières de la stratégie d'aujourd'hui et de demain : à quelles fins l'action stratégique, que faire et pourquoi ? » (21).

Le but de la théorie n'est pas de faire l'inventaire des faits stratégiques tels qu'ils se sont déroulés, mais plutôt, par le biais d'un travail d'analyse, il s'agit d'identifier les tendances profondes qui les déterminent. Ainsi, l'un des éléments essentiels de la stratégie classique a-t-il toujours été de comprendre plus vite que l'adversaire les transformations de la guerre et par conséquent d'être en mesure de prévoir l'influence des facteurs nouveaux. C'est donc la pleine compréhension du mécanisme de l'évolution du caractère décisifs des forces armées qui constitue la clef principale de la stratégie militaire générale (22).

Dès lors, le débat stratégique, seul producteur du corpus théorique s'inscrit notamment dans une logique prospective. A cet effet, cette dernière doit être développée au sein des structures de réflexion de l'État, dans les universités et dans les milieux de la défense et de la sécurité, pour pouvoir anticiper la montée en puissance des risques et des menaces afin d'orienter en temps utile les politiques et les dispositifs de prévention et de réponse. En outre, la prospective stratégique doit également permettre une plus grande confrontation entre les analyses. Les champs concernés sont pluridisciplinaires et interdisciplinaires. Ils concernent à la fois la stratégie militaire, la géopolitique, les sciences humaines, la sociologie, la psychosociologie, les sciences économiques, la recherche scientifique et technologique.

En Occident, un intérêt particulier est accordé à la promotion de la recherche stratégique. En plus de structures publiques affiliées aux divers départements ministériels de souveraineté, un réseau de centre de recherche en matière de stratégie de défense et de sécurité sont en perpétuelle activité pour produire l'expertise qui puisse aider les

²¹ - Lucien Poirier, **Essais de stratégie théorique**, Editions FEDN, Paris 1983, P.15.

²² - Général André Beaufre, **Introduction à la stratégie**, Editions Hachette Littératures, Paris 1998, p. 74.

décideurs de niveau politico-stratégique à prendre les bonnes décisions ⁽²³⁾. Des centaines de fondations, d'instituts de hautes études de défense et de sécurité, de centres de recherche stratégique, des laboratoires de recherche et des « Think Tank », (véritables boîtes à idées de droit privé qui vendent des prestations intellectuelles sur demande, dont la célèbre Rand Corporation qui influence énormément la décision stratégique américaine dans le domaine de la sécurité), existent aux Etats-Unis et un peu partout en Europe occidentale et dont la mission consiste à élaborer des « expertises » commanditées par l'échelon exécutif et dont la finalité reste toujours la production de la compréhension et de la visibilité dans tous les segments en rapport avec les problématiques de défense et de sécurité.

Il existe en Occident un véritable partenariat entre ces structures de recherche publics ou à capital privé et la sphère de décision politico-stratégique. La coopération a atteint un tel niveau qu'il serait difficile d'imaginer l'exécutif au sein des pays occidentaux faire l'économie d'une expertise autorisée que produirait ces boîtes à idées. Cela se répercute favorablement sur la pertinence et la rationalité de la décision stratégique qui engage des fois en plus d'un gros investissement financier, des conséquences graves sur la sécurité nationale et in fine des coûts politiques exorbitants en cas d'échec.

Qu'en est-il de l'Algérie ? Notre pays affiche une carence structurelle en matière de recherche stratégique, le débat stratégique, depuis l'indépendance à nos jours reste inexistant. Comment expliquer cette allergie du décideur algérien d'associer des acteurs civils à la réflexion stratégique pour élever la qualité de la décision au point où les analystes relèvent même une rupture consommée entre décideurs et producteurs d'expertise. Comprendre cette situation atypique et paradoxale suppose de revenir au processus de la naissance de l'Etat Algérien et de son bras armé l'ANP. En effet, la nature du régime politique dirigiste pour ne pas dire autoritaire exclut d'office la participation de la société civile en matière de gouvernance, notamment en matière de défense et de sécurité, un champ décrété

²³ - Général Eric de la Maisonneuve, « Réflexion stratégique et libertés d'expression », **Défense Nationale**, juillet 1995, p.51.

arbitrairement comme domaine exclusif réservé à une certaine oligarchie détenant l'exclusivité.

A travers les années, il y a eu une confirmation de cette tendance au point où penser la stratégie par des acteurs non affiliés à l'Etat et ses structures de défense et de sécurité était considéré comme « politiquement correct », voire un tabou. Le monopole de la réflexion sur les questions de défense et de sécurité constituait un domaine réservé des seuls militaires en dépit du fait qu'ils n'ont ni la vocation, encore moins la compétence exclusive. Désormais, les militaires sont les seuls dépositaires de la réflexion en matière de défense et de sécurité. Aucun intellectuel civil n'oserait défier cet ordre établi, a moins d'être établi à l'étranger et même dans ce cas, son analyse reste largement tronquée et partielle, car il ne dispose pas de toutes les données et éléments d'information qui autoriseraient une expertise académique de valeur. Pire, ces intellectuels exilés versent carrément dans la vindicte et la critique négative, loin de tout argumentaire académique, ce qui les disqualifie car ils n'apportent aucune plus-value à un réel débat stratégique.

Cependant, ce « tabou » ne peut être imputé totalement à l'institution militaire, car la désaffection, voire la démission de l'élite intellectuelle et spécialement la communauté universitaire par rapport aux thèmes en relation avec la défense est manifeste. Déjà en 2001 à l'occasion du premier colloque intitulé « pour un débat citoyen sur la défense nationale », Abdelhamid Latreche, chef de la Commission de la défense nationale du parlement a posé devant un auditoire composé d'intellectuels une question appropriée : « qui peut me dire seulement combien de mémoires de post-graduation et de thèses ont été consacrés à la thématique de défense nationale ? » ⁽²⁴⁾. Cette question, 15 ans plus tard, reste aujourd'hui pertinente et toujours d'actualité. **Il n'existe pas encore de faculté de stratégie, et rares sont encore les chercheurs qui osent s'aventurer sur des thèmes de recherche en rapport avec la défense nationale.**

²⁴ - Abdelhamid Latreche, Allocution d'ouverture des travaux des premières **Journées d'Etudes Parlementaires sur la défense nationale** (1^{ère} JEP), op.cit, p.22.

Le désengagement de l'armée de la politique après l'adoption de la constitution de 1989 n'a eu paradoxalement aucun impact durable sur le cloisonnement de la réflexion stratégique. Le mur de séparation entre militaires et intellectuels en général et la communauté universitaire en particulier a été maintenu, voire conforté. Pourtant, après l'avènement du multipartisme et le retrait de l'armée de la scène politique, l'institution militaire découvre les vertus de la communication. Pour la première fois, elle organisa un séminaire avec la participation des civils.

Néanmoins, les années de terrorisme qui s'en suivirent et le contexte particulièrement sensible de l'époque ne militait pas pour une coordination civilo-militaire pour ouvrir des chantiers de réflexion académique dans les champs de la défense et de la sécurité. La sclérose intellectuelle s'installa et la vision stratégique de l'Algérie restait imparfaite, incohérente et difficilement identifiable. Il s'en est résulté une vulnérabilité croissante et une dépréciation de notre discours stratégique notamment au niveau du Dialogue Méditerranéen de l'OTAN (DMO) et au niveau des autres instruments de coopération au sein de l'espace méditerranéen et ailleurs.

Cependant, dès l'entame de l'automne 2001, la Commission de la défense nationale du Conseil de la Nation et sur initiative de son président, feu Abdelhamid Latreche, organisa une première journée d'étude parlementaire sur la défense nationale (JEP) dédiée, pour la première fois, à une thématique en relation avec la défense nationale. Il s'agit d'un précédent dans la mesure où pour la première fois des militaires sont associés à des chercheurs et universitaires pour animer un débat citoyen sur la défense nationale. La forte participation d'universitaires à ce débat inédit était censée lui assurer la clarté et l'objectivité recherchées, d'autant plus que les questions soulevées exigeaient une grande expertise d'ordre scientifique, historique, sociologique et juridique (²⁵).

²⁵ - Abdelhamid Latreche, Note de présentation, in **actes du colloque intitulé : pour un débat citoyen sur la défense**, organisée par la Commission de défense nationale du 11-12 novembre 2001, op.cit, p.9.

Durant l'automne 2003, la même Commission récidiva et organisa les deuxièmes journées d'études parlementaires sur la défense nationale dédiées cette fois pour répondre à la question : qu'est-ce que la défense nationale ? Un mixage sélectif d'officiers, d'universitaires et de stratégestes étrangers sont venus, pour la première fois, débattre autour de thèmes inhérents à la défense nationale. Le rôle du parlement dans la stratégie de défense, les vulnérabilités, risques et menaces dans le cadre de la mondialisation, le concept de défense et de sécurité nationale, le cadre juridique de la défense nationale ou encore l'éducation et la défense nationale, la communication et la défense nationale, étaient des thèmes choisis pour faire l'objet d'analyse et de débat. Il y a eu même une contribution qui a suscité un riche débat sur la femme et la défense nationale. Tous ces thèmes sont marqués une réelle rupture dans la perception et l'approche des questions de défense nationale.

Entre les premières journées et les secondes, la même Commission a organisé au printemps 2002 un colloque sur la « mondialisation et la sécurité » dont l'objectif pédagogique consistait à identifier les effets pervers de la mondialisation sur la sécurité du monde. Toutefois, les retombées sur la sécurité nationale de l'Algérie étaient délibérément occultées, ce qui dénote encore une fois le caractère embryonnaire du débat stratégique algérien et son indigence, voire le renoncement de l'élite intellectuelle à aborder ces sujets (²⁶).

Par ailleurs, et toujours durant l'hiver 2002, et sous le pilotage du chef du gouvernement de l'époque, un colloque s'est tenu à Alger, consacré exclusivement au terrorisme islamiste en Algérie, sa genèse, son évolution et ses référent idéologiques, son organisation et ses modes opératoires (²⁷). Des éclairages et des analyses qui ont approfondi la connaissance sur un phénomène à caractère

²⁶ - Le lecteur dispose de toute latitude pour prendre connaissance des intitulés des contributions qui couvrent la sécurité du monde, celle des Etats-Unis, de l'Europe, mais point d'Algérie. Voir à ce sujet, **Actes du Colloque international « mondialisation et sécurité »**, organisé au Palais des Nations, Alger 4-7 mai 2002, Tome 1 et 2, Editions ANEP, Alger 2003.

²⁷ - Voir les **actes du colloque international sur le terrorisme : le précédent algérien**, du 26 au 28 octobre 2002, Tome 1 et 2, Editions ANEP, Alger, 2003.

transnational qui ne pouvait concerner que l'Algérie. Il a contribué à proposer une définition algérienne au phénomène et en diffuser une image cohérente envers l'opinion publique nationale et internationale.

Auparavant, on a assisté à des dérives d'interprétation et de qualification faute de mobiliser l'université pour construire un discours stratégique cohérent et entamer une démarche intellectuelle appropriée et consensuelle afin de dissiper l'amalgame entre terroristes et délinquants et entre la sphère de la subversion et celle de la criminalité. Il est clair qu'en l'absence d'une situation conceptuelle clairement établie, chacun se soit efforcé d'apporter son analyse, de proposer sa conception, d'ajouter sa pierre à l'édifice, bref de mettre son ordre au sein de ce qui n'en avait pas véritablement. Par ailleurs, ce colloque animé notamment par des universitaires algériens, renseignait sur le potentiel et la pertinence d'associer l'élite intellectuelle en matière de réflexion stratégique. L'institution militaire encourageait de plus en plus ce partenariat pour s'affranchir de cette fonction de réflexion et pouvoir ainsi focaliser sur le cœur de son métier : se préparer au combat.

De plus, d'autres facteurs vont peser de tout leur poids pour accélérer la mise en œuvre d'un discours stratégique. En effet, le processus de professionnalisation et de modernisation de l'institution militaire, en plus de la refondation du rapport du politique au militaire, ainsi que le format de l'armée et la problématique sous-jacente qu'elle suscite à propos du choix déterminant entre une armée professionnelle ou mixte, constituent des enjeux majeurs qui supposaient l'externalisation du débat pour associer les stratégestes et l'élite universitaire. Aussi, les challenges sont trop grands pour être réductible à la sphère militaro-militaire, impuissante ⁽²⁸⁾ seule à

²⁸. La pensée stratégique suppose, à la fois, une expérience pratique et une propension à réfléchir qui ne se rencontrent pas souvent chez la même personne. Le chef de guerre se soucie d'abord de la faire avant de la théoriser. Il n'écrit que lorsqu'il est condamné à l'inaction. En effet, beaucoup de chefs militaires se transforment en écrivain lorsqu'ils n'ont plus d'emploi. Il faut aussi un certain niveau d'instruction littéraire, qui n'est pas chose commune tant que le recrutement s'opère par cooptation, avec une formation « sur le tas ». Enfin, il faut du courage,

apporter des réponses appropriées à des questions qui engagent toute la nation et supposent l'instauration d'un débat de société.

On assista alors à l'émergence d'une nouvelle dynamique qui abolit la conception archaïque d'une défense uniquement militaire pour découvrir le concept occidental de la défense globale inclusif. Des universités, notamment celle d'Alger 3, ont ouvert des chaires dédiés uniquement aux études sécuritaires, ainsi que des spécialités de stratégie et de défense. Pour sa part, l'Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques (ENSSP) d'Alger a même ouvert des filières dédiées aux études militaires et stratégiques. En Algérie, la stratégie vient de bénéficier d'une institutionnalisation universitaire.

Pour sa part, l'Institut Militaire de Documentation et d'Etudes Prospectives (IMDEP), rattaché au ministère de la défense nationale, associe de plus en plus des enseignants universitaires pour encadrer des groupes de travail chargé d'élaborer des études stratégiques, commanditées par le haut-commandement de l'ANP, pour aide à la décision. L'Institut publie même une revue dénommée « Stratégia » qui sollicite la contribution des universitaires dans le domaine de la stratégie, la défense et la sécurité. Cependant, et malgré ces acquis, on reste loin de disposer d'un potentiel qui nous permet de construire et d'entretenir un discours stratégique typiquement algérien. La parade consiste à reproduire le modèle occidental où la réflexion stratégique, foisonnante et contradictoire, est prise en charge par une constellation de centres et d'instituts spécialisés de recherche en plus des revues et périodiques. A titre d'exemple, les Etats-Unis possèdent des chaires d'études de défense dans plusieurs universités. Les théoriciens ont jeté durablement les bases d'une épistémologie de la stratégie.

En effet, la création et la multiplication des fondations de recherche et d'instituts dédiés exclusivement aux études de défense nationale seront une condition incontournable pour dépasser la situation actuelle de carence de la synthèse qui ne fait que refléter un retard général de

ou au moins, un certain détachement de celui qui réfléchit qui écrit, tant en matière de défense, l'obligation de réserve se transforme souvent en facteur de blocage.

la recherche dans ce domaine. Pourtant, le contexte de grandes instabilités et de prolifération des conflits violents qui caractérise l'environnement de défense et de sécurité de l'Algérie suppose une forte demande d'expertise bellique et réclame une forte attente en matière d'éclairage et d'analyse stratégique.

Conclusion

A travers ces trois segments qui sont la doctrine de défense, un livre blanc sur la défense et l'institutionnalisation d'un débat stratégique, l'élite algérienne peut s'impliquer dans la construction d'une réflexion stratégique afin de produire l'efficacité et la lisibilité dans nos choix en matière de défense et de sécurité. A ce titre, des mesures structurelles sont à prendre, couplées à une réelle volonté politique, peuvent mettre en chantier le débat stratégique algérien. Parmi ces mesures inspirées par l'expérience des pays démocratiques on peut citer :

- Une coordination des efforts au sein de l'État par la mise en place d'un réseau interministériel constitué notamment du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, du ministère de la Défense (délégation aux affaires stratégiques), du ministère des Affaires étrangères (centre d'analyse stratégique et de prévision) ;
- La mise en place, à cette fin, d'un portail Internet commun permettant de présenter une vision globale des compétences des différents centres de prospective ; les thématiques de recherche et les productions intellectuelles seront ainsi mieux connues et la diffusion des appels à projet sera élargie ;
- Un développement des synergies et la mise en place de passerelles (lieux d'échange, filières, mobilité...), voire de moyens mis en commun ou en réseaux (cellules de veille, centres de documentation...), entre les administrations et les milieux universitaires, les centres de recherche, les instituts privés et l'industrie ;

- Le renforcement du lien entre le monde de la défense et le monde de la recherche par l'implication de l'université dans la production des concepts et la formation des cadres de la défense ;
- La création de structures et d'instituts et laboratoires civilo-militaires de recherche-défense, dans le but de soutenir une synergie entre chercheurs et décideurs.

- Le soutien de la recherche intéressant la défense et la sécurité, à travers un effort financier permettant de développer et d'entretenir les compétences mobilisables par la puissance publique. Cet effort sera accru à court et moyen terme. Il devra être accompagné d'une rationalisation des commandes à l'échelon interministériel, afin de répondre en temps utile aux besoins exprimés en la matière.

Bibliographie

Ouvrages

- François GERE, **Dictionnaire de la pensée stratégique**, Editions Larousse, 2000.
- Maréchal Foch FERDINAND, **Des principes de la guerre**, réédition, Imprimerie Nationale, Paris 1996.
- J.F.C. FULLER, **L'influence de l'armement sur l'histoire**, Editions Payot, Paris 1948.
- Hervé-Couteau BEGARIE, **Traité de stratégie**, éditions Economica, 1999.
- H.C. BEGARIE (sous la direction), **La lutte pour l'empire de la mer**, Editions ECONOMICA, Paris 1995.
- B.R. POSEN, **The sources of Military Doctrine**, Cornell University Press, 1984.
- Maréchal SOKOLOVSKY, **La stratégie militaire soviétique**, Editions De l'Herne, 1984.
- Barry R. Posen, **The sources of military Doctrine**, Cornell University Press, Series Cornell Studies in Security Affairs, 1986.
- Jean-Paul PALOMEROS, Développer une vision stratégique et prospective, in **Le management au Ministère de la Défense**, ouvrage

collectif sous la direction du général Beaudouin ALBANEL, Editions d'Organisation, Paris 2004.

- Jean-Louis SEURIN, **un schéma pour l'analyse comparative des gouvernements : Une interprétation conflictuelle de l'analyse systémique**, Editions PUF, Paris 1989.

- Lucien Poirier, **Essais de stratégie théorique**, Editions FEDN, Paris 1983.

- Général André BEAUFRE, **Introduction à la stratégie**, Editions Hachette Littératures, Paris 1998.

Recueils et Articles

- Loup FRANCCART, « Penser l'action pour mieux agir », **Défense nationale**, avril 1997.

- Abdelhamid LATRECHE, Allocution d'ouverture des travaux des premières **Journées d'Etudes Parlementaires sur la défense nationale** (1^{ère} JEP).

- Abdelhamid LATRECHE, Note de présentation, in **actes du colloque intitulé : pour un débat citoyen sur la défense**, organisée par la Commission de défense nationale du 11-12 novembre 2001.

- **Actes du Colloque international « mondialisation et sécurité »**, organisé au Palais des Nations, Alger 4-7 mai 2002, Tome 1 et 2, Editions ANEP, Alger 2003.

Voir les **actes du colloque international sur le terrorisme : le précédent algérien**, du 26 au 28 octobre 2002, Tome 1 et 2, Editions ANEP, Alger, 2003.

- Général Eric DE LA MAISONNEUVE, « Réflexion stratégique et libertés d'expression », **Défense Nationale**, juillet 1995.